

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE LE FOËIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 3 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 10 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Le Foëil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, AVRIL Florence, BOSSEAU Jeanine, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, DE FRESLON Hervé, LE COARER Raymond, LE VAILLANT Ludovic, LEMERCIER Claudine, MEHAUTE Françoise, MEHEUT Christelle, PRIDO Pascal, REINHARD Damien, ROUSSEAU Philippe

Absents : GRIZARD Virginie a donné pouvoir à AUFFRET Yannick
Secrétaire de séance : DE FRESLON Hervé

N°2015-12-06 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;
VU la loi MPTAM du 16 janvier 2015 ;
VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;
VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;
VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;
VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;
VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;
VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;
- **EMET LE VŒU** que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;
- **SOUHAITE** que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.
- **SOUHAITE** que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.
- **SOUHAITE** la neutralité fiscale autant pour les collectivités que pour les concitoyens.
- **APPROUVE** la dissolution du syndicat de gendarmerie
- **SOUHAITE** voir une partie de Leff Communauté intégrer l'agglomération briochine

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Pascal PRIDO.

